

Membre de soutien Faire un don à la SFA

Valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

2023
LA SFA DEVIENT
ASSOCIATION
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



*Vous décidez de soutenir la SFA
sans prendre part à la vie de l'association. ☹*

MEMBRE DE SOUTIEN

Personne physique
cotisation déductible des impôts à 66 % - art. 200 bis du CGI
Personne morale
cotisation déductible des impôts à 60 % art 238 bis du CGI

10 €

*Votre don ne vous coûtera que 3,40 €
après déduction fiscale*

DON

Personne physique
cotisation déductible des impôts à 66 % - art. 200 bis du CGI
Personne morale
cotisation déductible des impôts à 60 % art 238 bis du CGI

Montant de mon don complémentaire

..... €

Modalités de règlement

■ **Par chèque** à adresser accompagné du bulletin à
Société Française d'Arboriculture
Chez Gérard Ferret - 1935, route du Martrat
71390 MARCILLY LES BUXY

■ **Par virement**
TITULAIRE Association Société Française d'Arboriculture
IBAN FR76 1460 7000 7668 8136 7904 127
BIC CCBPFRPPMAR

Renseignements

Raison sociale

Nom et prénom

Adresse

.....

Code postal Ville

Tél. E-mail

Site web